



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/684  
22 août 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

### DIX-HUITIÈME RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU LIBÉRIA

#### I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1059 (1996) du Conseil de sécurité, en date du 31 mai 1996, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) jusqu'au 31 août 1996 et m'a prié de continuer à le tenir pleinement informé de la situation dans le pays. Le présent rapport rend compte de l'évolution de la situation au Libéria depuis mon rapport du 21 mai 1996 (S/1996/362) et contient des recommandations concernant le rôle futur de la MONUL au Libéria.

#### II. ASPECTS POLITIQUES

2. On se souviendra que le 7 mai 1996, les Ministres des affaires étrangères de la Communauté économique des États d'Afrique occidentale (CEDEAO), réunis à Accra, ont adopté le Mécanisme pour ramener le Libéria à l'Accord d'Abuja et indiqué que les chefs d'État de la CEDEAO prendraient à leur prochaine réunion au sommet une décision sur le rôle futur du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) au Libéria. Ils fonderaient leur décision sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Mécanisme d'Accra, qui prévoyait notamment : un cessez-le-feu immédiat; le retrait des combattants de Monrovia et le déploiement simultané de l'ECOMOG; le retrait des armes de la ville; la restitution des véhicules et autres matériels pris à la MONUL, à des organismes des Nations Unies et à des organisations non gouvernementales (ONG); le rétablissement de l'autorité et de la cohésion du Conseil d'État; la relance des plans de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et le règlement des questions liées au retour du général Roosevelt Johnson au Libéria, dirigeant d'une aile du Mouvement uni de libération du Libéria pour la démocratie (ULIMO-J).

3. Grâce aux initiatives prises par la CEDEAO, le cessez-le-feu a pu être rétabli à Monrovia le 26 mai, après près de deux mois d'hostilités dans la ville. À l'exception du retrait des combattants armés de Monrovia, les factions n'ont pas pris les nouvelles mesures nécessaires pour faire disparaître leurs divergences. Lors du Sommet de Yaoundé, qui s'est tenu du 8 au 10 juillet 1996, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a condamné les chefs des factions pour l'échec du processus de paix et les a avertis que, s'ils ne revenaient pas à



L'Accord d'Abuja, elle appuierait l'imposition de sanctions à leur égard et envisagerait de demander au Conseil de sécurité de l'ONU d'instituer pour le Libéria un tribunal des crimes de guerre.

Sommet de la CEDEAO, 26 et 27 juillet 1996

4. Mon Envoyé spécial pour le Libéria, James O. C. Jonah, et mon Représentant spécial, Anthony Nyakyi, ainsi que l'éminente personnalité de l'OUA s'occupant du Libéria, Canaan Banana, ont assisté au Sommet des chefs d'État de la CEDEAO tenu à Abuja les 26 et 27 juillet 1996, ainsi qu'à la réunion ministérielle préparatoire qui avait précédé le Sommet. Selon mon Envoyé spécial, les chefs d'État de la CEDEAO condamnent vigoureusement les chefs des factions pour n'avoir toujours pas réussi à résoudre le conflit de manière pacifique et manifestent une impatience croissante face à la situation au Libéria. Ils n'en demeurent pas moins résolus à trouver une solution pacifique.

5. La CEDEAO a examiné l'idée d'une restructuration du Conseil d'État et de la tenue d'élections anticipées après un désarmement substantiel des factions, ce qui permettrait de sortir de l'impasse dans le processus de paix. La possibilité d'adopter des sanctions contre les chefs de faction récalcitrants et leurs partisans a également été étudiée. Il a été convenu qu'il fallait examiner ces idées plus avant. En conséquence, les chefs d'État de la CEDEAO ont prié leurs Ministres des affaires étrangères de se réunir de nouveau, avant le 18 août, pour étudier ces idées et en définir les modalités d'application. La CEDEAO a approuvé le projet d'accord sur le statut des forces pour l'ECOMOG, mais elle a décidé que le document ne serait signé qu'avec un Conseil d'État restructuré. À la fin de la réunion, le général Sani Abacha, chef d'État du Nigéria, a été élu Président de la CEDEAO. Il succédait au Président Jerry Rawlings du Ghana, Président de la CEDEAO depuis juillet 1994.

6. Les chefs de faction n'ont pas participé aux réunions de la CEDEAO, mais le général Abacha les a rencontrés le 30 juillet, une fois le Sommet terminé. Ils ont ensuite publié une déclaration selon laquelle ils décidaient de cesser immédiatement et inconditionnellement toutes les hostilités dans l'ensemble du Libéria, de dégager leurs forces, de démanteler tous les points de contrôle et de désarmer avant la fin de septembre 1996.

7. Dans la période qui a précédé la deuxième réunion de la CEDEAO, les chefs de faction ont fait plusieurs déclarations publiques réaffirmant leur attachement au processus de paix. Or, s'ils ont bien démantelé quelques points de contrôle, ils n'ont pas donné suite aux engagements pris le 30 juillet 1996. Ils se sont par ailleurs abstenus de convoquer le Conseil d'État, qui ne s'est pas réuni depuis que les hostilités ont éclaté le 6 avril, et de faire preuve de la cohésion nécessaire pour faciliter un retour au processus de paix. Ils maintenaient leurs positions divergentes sur les questions examinées lors du Sommet de la CEDEAO, les 26 et 27 juillet, s'agissant notamment de la nécessité de restructurer le Conseil d'État, de la question du désarmement complet avant les élections et de la tenue d'élections anticipées.

8. Pendant la période considérée, plusieurs groupes civils se sont réunis pour évoquer leurs inquiétudes au sujet de la relance du processus de paix. On peut mentionner la Conférence nationale libérienne, le Conseil national des anciens

pour la paix et l'unité au Libéria, les Libériens unis pour la démocratie, l'Union nationale des étudiants libériens, la Fédération de la jeunesse libérienne, l'Union des anciens législateurs du Libéria, le Groupe pour la défense des intérêts du Libéria, les Libériens oeuvrant pour la paix et la démocratie et l'Union de la presse du Libéria. Ces organisations ont invité les factions à désarmer et le Conseil d'État à mettre fin au rôle prépondérant des factions dans les ministères et organismes gouvernementaux et au sein de la Commission électorale, de manière à ce que des élections libres et régulières puissent avoir lieu.

Sommet de la CEDEAO, 17 août 1996

9. Les Ministres des affaires étrangères de la CEDEAO se sont réunis à Abuja le 14 août pour définir les modalités de la relance du processus de paix. Mon Envoyé spécial et mon Représentant spécial ainsi que l'éminente personnalité de l'OUA s'occupant du Libéria et l'Envoyé spécial de l'ancien Président de la CEDEAO, Kojo Tsikata, ont assisté à cette réunion. Plusieurs groupes civils libériens et tous les chefs de faction, y compris Roosevelt Johnson, étaient présents à Abuja et la CEDEAO les a consultés sur tous les points au cours de ses travaux.
10. Les Ministres des affaires étrangères ont convenu d'un nouveau plan d'exécution de l'Accord d'Abuja, depuis le rétablissement du cessez-le-feu d'ici au 31 août 1996, jusqu'à la tenue d'élections libres et régulières le 30 mai 1997 et la mise en place d'un nouveau gouvernement le 15 juin 1997 (voir annexe I). Ils ont recommandé que ce plan d'exécution révisé prévoie cinq étapes, avec un mécanisme de contrôle qui en assurerait le strict respect. À chaque étape, la CEDEAO vérifierait si les mesures nécessaires ont bien été prises conformément aux dispositions de l'Accord et au plan d'exécution. Tout individu ou groupe qui serait coupable de faire obstacle à l'application de l'Accord ferait l'objet de sanctions imposées par la CEDEAO, s'agissant notamment de limiter les déplacements et les importations et de geler les activités commerciales et les avoirs dans la sous-région. Les Ministres des affaires étrangères ont également recommandé l'élaboration d'un code de conduite pour les membres du Conseil d'État et du gouvernement de transition.
11. Les Ministres des affaires étrangères ont examiné les conditions qui devaient être réunies pour que des élections libres et régulières puissent avoir lieu, à savoir notamment : l'engagement sans équivoque pris par les parties en présence de respecter les résultats des élections; une loi électorale juste notamment en ce qui concerne la base de représentation; l'égalisation des chances, qui permettrait à toutes les parties de s'adresser aux électeurs dans des conditions d'équité et d'égalité et donnerait à la société civile la possibilité de faire connaître ses vues; une commission électorale indépendante; des garanties constitutionnelles appropriées après les élections protégeant les intérêts des minorités et, enfin, un niveau minimum de sécurité pour que ces conditions puissent être remplies.
12. Compte tenu de la situation au Libéria, les Ministres des affaires étrangères ont noté que les organes de sécurité du pays étaient contrôlés par les factions et ils ont approuvé une proposition tendant à solliciter l'aide des

donateurs dans la restructuration des forces armées, de la police et des autres organes de sécurité.

13. Lors de réunions tenues les 15 et 16 août, les chefs de faction et les groupes civils libériens ont accepté les décisions formulées par les Ministres des affaires étrangères de la CEDEAO et reconnu la nécessité de nommer un nouveau président du Conseil d'État.

14. Au cours de leur réunion du 17 août, les chefs d'État de la CEDEAO ont approuvé les décisions prises par les Ministres des affaires étrangères ainsi que la désignation de Ruth Perry, ancien sénateur de Grand Cape Mount et ancien membre de l'Assemblée législative de transition, à la présidence du Conseil d'État. Les chefs d'État de la CEDEAO ont également décidé de ne reconnaître aucun gouvernement qui prendrait le pouvoir au Libéria par la force. Ils ont demandé que l'embargo sur les livraisons d'armements soit respecté et ils ont décidé de prier, le cas échéant, le Conseil de sécurité de l'ONU d'imposer aux chefs de faction récalcitrants, des restrictions en matière de visas. Ils ont également approuvé la décision prise par les Ministres des affaires étrangères de solliciter l'aide de l'ONU dans l'organisation d'élections au Libéria.

### III. ASPECTS MILITAIRES

#### État du cessez-le-feu à Monrovia

15. Le cessez-le-feu à Monrovia, qui a été rétabli le 26 mai 1996 avec le déploiement de l'ECOMOG dans toute la ville, tient de manière générale. L'ECOMOG a signalé qu'à la fin du mois de mai, entre 70 et 80 % des combattants du Front national patriotique du Libéria (NPFL) et de l'aile de l'ULIMO dirigée par Alhaji Kromah s'étaient retirés de la ville. Un grand nombre de ces combattants restent cependant dans les faubourgs et 4 000 combattants du NPFL se seraient rassemblés à Kakata, à environ 55 kilomètres au nord de Monrovia.

16. Il a été plus difficile d'obtenir le retrait de Monrovia des combattants de l'ULIMO-J et du Conseil pour la paix au Libéria (LPC) qui prétendaient que leurs bastions à Tubmanburg, Todee, Kakata et aux mines de Bong, où ils devaient se retirer, n'étaient pas sûrs. Le 11 juin, toutefois, une soixantaine de combattants de l'ULIMO-J et 120 combattants du LPC ont rendu leurs armes à l'ECOMOG. La plupart d'entre eux seraient restés à Monrovia, sans armes, tandis que d'autres se seraient repliés vers le comté de Grand Cape Mount (voir carte jointe en annexe III).

17. L'ECOMOG a lancé une opération de bouclage et de ratissage à Monrovia et aux alentours pour ramasser les armes abandonnées par les factions lors de leur retrait. La MONUL vérifie ce processus et aide l'ECOMOG à tenir un compte systématique des armes ramassées et à prendre des dispositions en vue de les entreposer. À ce jour, l'ECOMOG a rassemblé quelques 515 fusils de types divers et 47 mitraillettes, ainsi que d'autres armes individuelles et des munitions.

#### État du cessez-le-feu en dehors de Monrovia

18. En dépit du calme relatif qui régnait à Monrovia, les hostilités se sont poursuivies dans le sud-est et dans l'ouest au cours de la période considérée.

Les deux ailes de l'ULIMO demeurent engagées dans les comtés de Bomi et de Grand Cape Mount, en particulier dans les secteurs de Tubmanburg et de Robertsport. Les hostilités entre le NPFL et le LPC se sont également poursuivies dans le sud-est, et des incursions du NPFL dans le bastion du LPC à Greenville ont été signalées. Les combats entre le NPFL et le LPC se sont parfois poursuivis au-delà de la frontière, en Côte d'Ivoire.

19. Le Comité des violations du cessez-le-feu, qui est présidé par la MONUL, s'est réuni régulièrement pour examiner les informations concernant la poursuite des hostilités, ainsi que la question des combats qui se sont déroulés à Monrovia en avril et mai 1996. L'absence de coopération de la part de certaines factions a cependant freiné ses travaux. Le NPFL continue de maintenir que ses actions à Monrovia et dans le sud-est ont été menées au nom du Gouvernement et ne constituent donc pas une violation du cessez-le-feu. De ce fait, il n'a pas participé aux réunions du Comité des violations du cessez-le-feu.

#### Déploiement de la MONUL

20. Comme je l'ai noté dans mon dernier rapport, après le déclenchement des hostilités et l'arrêt du processus de paix le 6 avril, 78 des 93 observateurs de la MONUL déployés au Libéria à l'époque ont été rapatriés. Initialement, 5 observateurs militaires, dont le chef de la Mission d'observation, sont restés à Monrovia, tandis que 10 autres ont été gardés en réserve à Freetown. Depuis lors, 5 nouveaux observateurs ont été redéployés à Monrovia, mais ceux qui étaient en réserve à Freetown ont été rapatriés, si bien qu'il reste au total 10 observateurs militaires au Libéria (voir annexe II).

21. Le tour de service du général de division Mahmoud Talah (Égypte), chef de la MONUL, a pris fin le 31 mai. La composante militaire de la Mission sera dirigée par le Colonel David Magomere (Kenya), chef de Mission par intérim, jusqu'à ce qu'il s'avère nécessaire de renforcer sensiblement l'effectif de la MONUL.

22. Au cours de la période considérée, la MONUL a organisé des patrouilles plus fréquentes sur une zone plus étendue. Elle effectue actuellement des patrouilles régulières à Kakata et Buchanan et en a également envoyées dans le nord, jusqu'à Gbarnga. Ses efforts pour atteindre Tubmanburg ont échoué en raison de l'insécurité qui persiste dans le secteur et de l'absence de coopération de la part des factions.

23. Comme il est noté plus haut, au cours des réunions des chefs d'État de la CEDEAO, le 17 août, les factions se sont de nouveau engagées à mettre fin aux hostilités, à désengager leurs forces et à rendre leurs armes. Compte tenu de ces accords et de l'amélioration de la situation en matière de sécurité dans de nombreuses régions du Libéria, j'ai l'intention de déployer immédiatement 24 nouveaux observateurs militaires dans le pays afin de rétablir la présence de la MONUL à Buchanan, Kakata et Suehn, de donner à la Mission les moyens de vérifier toute opération éventuelle de désarmement et d'entreprendre des patrouilles plus fréquentes dans une zone plus étendue. Je compte également envoyer un conseiller en matière de désarmement au Libéria pour aider la MONUL et l'ECOMOG à se préparer à une opération éventuelle de désarmement des factions, compte tenu en particulier des besoins de logistique correspondants.

24. La poursuite même modeste de l'expansion de la MONUL demeure fortement compromise par le pillage systématique de son matériel et de ses véhicules au cours des hostilités d'avril et de mai. Le redéploiement récent de l'un des deux hélicoptères dont dispose la Mission permettra néanmoins à celle-ci de bénéficier d'un appui aérien essentiel et l'aidera à superviser le cessez-le-feu et le désengagement des forces.

#### Déploiement de l'ECOMOG

25. Le tour de service du général J. Inienger (Nigéria), commandant de l'ECOMOG, devrait prendre fin le 21 août et un nouveau commandant, le général Victor Malu (Nigéria), devrait prendre ses fonctions à cette date. L'ECOMOG a aussi nommé récemment un nouveau chef d'état-major et relevé plusieurs bataillons. Au cours de la période considérée, l'ECOMOG a repris le contrôle de Monrovia et de ses environs et sa zone de déploiement s'étend actuellement jusqu'à Kakata au nord, au Po à l'ouest et à Buchanan à l'est.

26. Lors d'une réunion des chefs d'état-major de la CEDEAO à Abuja, le 13 août, le commandant de l'ECOMOG a déclaré qu'il continuait à manquer de personnel et à avoir des problèmes logistiques et qu'il lui faudrait d'importantes ressources supplémentaires pour maintenir la paix et la sécurité à Monrovia et s'acquitter de toutes les tâches que pourrait prévoir un nouveau plan d'exécution de l'Accord d'Abuja, notamment le désarmement et la création de conditions sûres pour des élections. Il a signalé que pour pouvoir s'acquitter de ses fonctions, l'ECOMOG aurait besoin au minimum d'un système de communication d'un niveau acceptable entre les unités et les bases, de moyens de production d'électricité, en particulier dans les zones reculées, de camions supplémentaires et de l'appui aérien nécessaire pour donner à ses troupes une mobilité suffisante.

27. De nombreux chefs d'état-major de la CEDEAO ont indiqué que leurs gouvernements étaient désireux de fournir des renforts à l'ECOMOG, mais qu'ils avaient besoin d'un appui logistique à cette fin. Dans ce contexte, les pays suivants ont proposé des renforts : le Ghana (un bataillon); le Niger (entre une compagnie et un bataillon); le Burkina Faso (un bataillon réduit); la Gambie (une compagnie limitée) et la Côte d'Ivoire (50 médecins et agents paramédicaux). Le Bénin et le Togo ont également indiqué qu'ils étaient prêts à fournir des renforts à l'ECOMOG.

#### IV. SÉCURITÉ

28. Bien qu'elle se soit considérablement améliorée depuis le rétablissement du cessez-le-feu à Monrovia, la situation en matière de sécurité dans la ville demeure préoccupante. La MONUL a observé récemment une augmentation du nombre de combattants non armés à Monrovia et a signalé que la ville était maintenant divisée entre les factions. En outre, malgré les efforts déployés par l'ECOMOG pour ramasser les armes dissimulées dans la ville, on pense qu'il existe toujours de nombreuses caches.

29. En outre, une nouvelle vague de violence, motivée en partie par des facteurs politiques, a déferlé sur Monrovia ces dernières semaines. Le 7 août, un membre de l'Assemblée législative de transition, originaire du comté de Bomi, a été assassiné. Le même jour, le Ministre adjoint aux affaires étrangères

(nommé par l'ULIMO-K) a été enlevé près du Centre de formation Barclay. Il a été relâché plus tard, suite à l'intervention de l'ECOMOG. Par ailleurs, au cours de la première semaine du mois d'août, deux jeunes femmes associées à l'ULIMO-J, au LPC et à l'AFL ont été tuées à Congotown, quartier de Monrovia qui est un bastion du NPFL et de l'ULIMO-K. Le 10 août, un échange de tirs a eu lieu dans le centre de Monrovia entre deux généraux de l'ULIMO-J, suite à une querelle se rapportant à des biens pillés.

30. Bien que le personnel de l'ONU n'ait pas été délibérément visé au cours des hostilités, ses membres risquent d'être pris entre les feux des forces en présence ou de devenir victimes d'attaques armées. Pour aider la MONUL et les organismes des Nations Unies à réviser leur plan commun de sécurité et d'évacuation, une équipe technique du Département des opérations de maintien de la paix et du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité s'est rendue au Libéria du 15 au 21 juin. Compte tenu des possibilités limitées d'évacuation à partir de Monrovia et de la précarité de la situation en matière de sécurité, la MONUL a maintenu dans la ville un nombre restreint de fonctionnaires internationaux et d'observateurs militaires au cours de la période à l'examen. Considérant toutefois les progrès récents du processus de paix, et comme il est indiqué dans d'autres parties du présent rapport, j'ai l'intention de déployer au Libéria le personnel militaire et civil supplémentaire indispensable pour aider la MONUL à faire face à l'évolution de la situation sur le terrain. Les plans de sécurité et d'évacuation de la Mission seront ajustés en conséquence pour que tous les membres du personnel puissent travailler en toute sécurité.

31. Le Conseil de sécurité est conscient du vaste pillage subi par la MONUL et les organismes de l'ONU au cours des hostilités récentes à Monrovia. Au total, 489 véhicules, d'une valeur estimée à 8 313 342 dollars, ont été volés à la MONUL, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales. Mon Représentant spécial a écrit à plusieurs reprises au Président du Conseil d'État, exigeant que le gouvernement de transition prenne les mesures nécessaires pour récupérer les véhicules volés. Il a également écrit à cette fin à Charles Taylor, à Alhaji Kromah et aux responsables de l'ULIMO-J. Toutefois, en dépit des assurances données par les dirigeants des factions, 11 véhicules seulement ont pu être récupérés. L'ECOMOG s'occupe également de la restitution des biens volés à l'ONU. Malheureusement, les factions n'ont pas appuyé ses efforts pour tenter de retrouver les véhicules pillés. Au cours de sa réunion récente à Abuja, la CEDEAO a décidé que les dirigeants des factions devraient être tenus pleinement responsables des véhicules volés et leur a demandé de les restituer à leurs propriétaires.

#### V. ACTION HUMANITAIRE

32. Les combats qui ont fait rage à Monrovia en avril et mai, au cours desquels le Ministère de la santé estime que 3 000 personnes auraient été tuées, se sont traduits par une détérioration marquée de la situation dans laquelle le Libéria se trouve sur le plan humanitaire et ont gravement entravé les opérations visant à y faire face. Le non-respect des principes et protocoles régissant les opérations humanitaires, l'impossibilité d'accéder librement aux populations dans le besoin à laquelle se heurtent les organismes de secours et les atteintes

délibérées aux conventions internationales relatives aux droits de l'homme et de l'enfant demeurent les principaux obstacles à l'action menée dans ce domaine.

33. Une étude de Monrovia effectuée en juin par le Bureau de coordination de l'assistance humanitaire a confirmé que la moitié environ des habitants (361 880 personnes) avaient quitté leurs foyers du fait des hostilités d'avril et mai; 30 % d'entre eux s'étaient réfugiés dans des centres d'hébergement en ville et 17 % avaient quitté Monrovia, voire le pays. Le surpeuplement des quartiers les plus sûrs avait entraîné une détérioration de la situation sanitaire, qui s'était elle-même traduite par une vulnérabilité accrue de la population face aux maladies épidémiques, dont le choléra. Une étude nutritionnelle effectuée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et un groupe d'organisations non gouvernementales en juillet a révélé une augmentation des taux de malnutrition s'élevant à 15,3 et 24,7 % chez les enfants se trouvant dans les centres d'accueil de Monrovia hébergeant habitants de la région et personnes déplacées, respectivement.

34. Le pillage systématique auquel les hostilités les ont exposés a gravement entravé les organismes des Nations Unies et les ONG dans l'action menée en vue de répondre aux besoins humanitaires dans l'ensemble du pays. Les appels lancés aux chefs de faction pour que soient restitués les véhicules et autres biens dérobés n'ont guère eu d'effet. La situation dans laquelle l'arrière-pays se trouve sur le plan humanitaire est pratiquement inconnue du fait que l'insécurité et la perte de moyens opérationnels ont empêché les organismes à vocation humanitaire d'accéder aux zones considérées. Ceux-ci n'en ont pas moins répondu aux besoins de façon aussi rapide et efficace que leurs besoins leur ont permis de le faire et étendu autant que possible leur périmètre d'activité. Le Bureau de coordination de l'assistance humanitaire a accompli des missions d'évaluation dans les districts de Nimba et du Haut-Lofa. L'acheminement de secours a été assuré de Monrovia aux districts de Bong, Margibi et Montserrado et des opérations ont été menées dans certaines parties des districts de Nimba et de Bong à partir de la Côte d'Ivoire. La région de Buchanan a jusqu'à récemment été approvisionnée par bateau en articles de secours.

35. Bien que Monrovia et certains districts soient accessibles, les combats continuent d'empêcher l'accès à d'autres régions dans l'ouest et l'est du pays. Les affrontements qui se poursuivent entre les deux ailes de l'ULIMO dans le district de Bomi ont contraint plus de 5 000 personnes à se réfugier aux abords de Monrovia, où nombre d'entre elles ont été secourues par les organismes humanitaires alors qu'elles se trouvaient déjà dans un état de malnutrition avancé. Du fait de l'insécurité et de l'absence de coopération des factions, denrées alimentaires et fournitures médicales n'ont pu être livrées à la population civile qui se trouvait dans l'impossibilité de quitter Tubmanburg. Qui plus est, certaines factions continuent de contrôler les déplacements des civils sous prétexte de les protéger, les contraignant ainsi à vivre dans des conditions extrêmement difficiles. À l'issue de négociations prolongées, 500 civils familiaux ont récemment été autorisés à quitter la région de Suehn.

36. Les combats qui se poursuivent tant à Monrovia que dans le reste du Libéria ont suscité de nouveaux afflux de réfugiés dans les pays voisins. Certains des pays de la sous-région, où se trouvent déjà des réfugiés libériens en très grand



nombre, ont commencé de refuser l'asile aux nouveaux arrivants. Les affrontements dont Monrovia a été le théâtre ont également été préjudiciables aux quelque 120 000 réfugiés sierra-léoniens au Libéria. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) n'a actuellement accès qu'à 15 000 réfugiés sierra-léoniens, environ, qu'hébergent divers centres d'accueil à Monrovia et alentour. Il s'emploie actuellement à rapatrier 5 000 réfugiés désireux de rentrer en Sierra Leone.

37. Le pillage de matériel et de véhicules ayant permis aux factions d'accroître leur capacité opérationnelle et le retour à un climat de sécurité se faisant attendre, les organisations non gouvernementales ont décidé de limiter leurs opérations à des activités de sauvetage. Les organismes des Nations Unies ont pris une position analogue, mais sont convenus de poursuivre les opérations dans certains secteurs critiques, y compris la lutte contre la faim et la malnutrition, l'assainissement, la purification de l'eau et l'immunisation, l'instruction, la protection des réfugiés et l'assistance aux personnes déplacées, aux enfants, aux femmes et aux membres d'autres groupes vulnérables. Ces principes directeurs ont été approuvés par le Comité permanent interinstitutions. Qui plus est, l'Église catholique du Libéria, qui gère le système d'enseignement le plus vaste du pays après celui du Gouvernement, en a fermé les portes, de même que celles de ses établissements de santé, à l'exception de l'hôpital catholique principal, en attendant que se tiennent des élections libres et régulières. Ces différents retraits ont eu pour effet de restreindre fortement l'acheminement de l'assistance humanitaire dans le pays et la mesure dans laquelle les organismes de secours peuvent s'associer à l'action menée en vue de remettre en train le processus de paix. L'activité menée dans ce domaine pourra cependant reprendre progressivement au fur et à mesure que la situation s'améliorera sur le plan de la sécurité.

## VI. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

38. L'expansion mesurée de l'activité socio-économique à laquelle a donné lieu la signature de l'Accord d'Abuja en août 1995 a été brusquement interrompue par les récentes hostilités. La plupart des activités de relèvement, de reconstruction et de développement menées par les organismes des Nations Unies sont pratiquement au point mort. Jamais l'activité commerciale n'avait été aussi léthargique. Les prix de ceux des produits qui peuvent encore être obtenus se sont emballés. Celui du riz, aliment de base des Libériens, a triplé, et celui de l'essence a violemment fluctué avant d'atteindre son point culminant à 20 fois ce qu'il était avant avril. Sur le marché parallèle, la parité dollar des États-Unis/dollar libérien a augmenté de 75 % et, au 2 août 1996, seules trois des six grandes banques qui offraient leurs services au Libéria avant les affrontements du 6 avril avaient rouvert.

39. Les combats se sont accompagnés d'actes de destruction massive et de pillage des équipements et de l'infrastructure physique. Hôpitaux, dispensaires, bureaux des organisations tant nationales qu'internationales et 30 % environ des habitations du centre de Monrovia ont été détruits. L'impact de la crise sur le secteur public a été catastrophique. Les installations gouvernementales, y compris des équipements offerts par des donateurs ou par les organismes des Nations Unies, ont été systématiquement pillés. Certains ministères et organismes gouvernementaux ont rouvert, mais ils manquent des

ressources humaines et financières nécessaires pour assurer la prestation de services, ne fût-ce que de base. Les fonctionnaires n'ont pas été payés depuis avant la crise, ce qui se traduit par un absentéisme croissant dans l'administration publique. Nombre de spécialistes et d'hommes d'affaires ont quitté le pays au lendemain de la crise, exode des compétences dont se ressent gravement l'économie libérienne.

40. Cela étant, bien des civils de Monrovia paraissent faire face à la crise grâce au troc et à la solidarité traditionnelle de la famille élargie. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) prépare actuellement une série d'études socio-économiques visant à faire connaître les effets que les combats récents ont eus sur la population civile de Monrovia et sur l'économie en général. Diverses études portant sur des secteurs décisifs pour les activités de réintégration, de relèvement et de réinstallation qui pourraient être entreprises à l'avenir suivront. Elles auront pour objet de reconstituer la base de données qui sera nécessaire pour planifier ce processus si la situation au Libéria finit par s'améliorer suffisamment pour qu'une telle transition puisse se faire.

#### VII. ASPECTS FINANCIERS

41. Le montant des dépenses nécessaires pour assurer le fonctionnement de la MONUL avec les effectifs réduits dont elle est actuellement dotée s'élève à un million de dollars environ par mois. Par sa décision 50/482 du 7 juin 1996, l'Assemblée générale m'a, entre autres dispositions, autorisé à utiliser les ressources actuellement disponibles au titre de la Mission pour la période allant jusqu'au 30 septembre 1996, au cas où le Conseil de sécurité déciderait d'en proroger le mandat, et m'a prié de présenter un budget révisé pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997.

42. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la MONUL, comme il est envisagé de le faire au paragraphe 51 ci-après, le montant des dépenses à prévoir pour assurer le fonctionnement de la Mission sera indiqué dans le budget révisé que je soumettrai à l'Assemblée.

43. Au 31 juillet 1996, le montant des contributions au compte spécial de la MONUL non acquittées depuis la création de la Mission s'élevait à 10,8 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix se chiffrait à 2 176 400 000 dollars.

44. Depuis mon dernier rapport, aucune nouvelle contribution volontaire n'a été versée au Fonds d'affectation spéciale pour le Libéria.

#### VIII. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

45. Le Libéria traverse de très rudes épreuves depuis que les hostilités ont éclaté le 6 avril 1996. Des milliers de vies ont été perdues, des centaines de familles déplacées, et la ville de Monrovia et son économie embryonnaire ont été en grande partie détruites. Pourtant, l'aboutissement du Sommet de la CEDEAO, le 17 août, permet d'entretenir quelque espoir quant à la remise sur les rails du processus de paix. Au cours de ce sommet, la communauté civile du Libéria

s'est regroupée pour faire en sorte que l'on ne décide pas de l'avenir du pays sans avoir entendu sa voix. La CEDEAO et les autres intervenants qui s'emploient à faciliter le processus de paix, notamment la MONUL et l'équipe de médiation des ambassadeurs du Nigéria, de Guinée, de Sierra Leone et des États-Unis, ont une fois de plus démontré qu'ils étaient capables de coordonner leurs efforts en vue de trouver une solution au conflit libérien. Enfin, la CEDEAO a adopté plusieurs mesures nouvelles et de grande portée pour garantir que le processus de paix suive effectivement son cours.

46. En vertu du nouveau plan d'exécution de l'Accord d'Abuja, les chefs de faction sont convenus de cesser toute hostilité dans tout le pays et de désarmer afin de permettre que des élections libres et régulières puissent avoir lieu d'ici la fin mai 1997. Ils ont déjà conclu nombre d'accords semblables, qu'ils ont trahis à chaque fois - mais les mesures adoptées par la CEDEAO visant à faire régulièrement le point des progrès accomplis dans l'application de l'Accord, ainsi que l'élaboration d'un code de conduite s'appliquant aux membres du Conseil d'État et du Gouvernement de transition et le fait qu'il ait été décidé d'imposer des sanctions à toute partie ne respectant pas ces mesures, inciteront les chefs de faction à honorer leurs engagements.

47. Je me félicite de la désignation d'un nouveau Président du Conseil d'État. Cette nomination, qui a été faite en grande partie à l'insistance des associations civiles libériennes, montre l'influence croissante qu'exerce la société civile du pays sur le processus de paix. Elle contribuera également à pousser le Conseil d'État à se comporter comme un organe directeur impartial, conformément aux dispositions de l'Accord d'Abuja.

48. Les mesures prises récemment par l'ECOMOG pour revitaliser sa présence au Libéria et assurer sa viabilité et son efficacité en tant que force de maintien de la paix sont un autre élément positif dans le cours des événements relatifs au processus de paix au Libéria. Ces efforts pourraient cependant être compromis si l'ECOMOG n'est pas doté d'effectifs supplémentaires et de moyens financiers et logistiques adéquats et sur lesquels il puisse compter, sans lesquels il ne pourrait pas s'acquitter de sa mission. Le Gouvernement des États-Unis a récemment renouvelé sa promesse d'apporter 30 millions de dollars de plus pour contribuer au financement de l'ECOMOG, et une partie de cette somme a déjà été engagée. Il faut qu'une aide supplémentaire soit assurée d'urgence, sans quoi le programme d'application serré adopté par la CEDEAO ne pourra pas être suivi. C'est pourquoi je lance un appel aux pays qui pourraient contribuer des fonds pour qu'ils soutiennent la CEDEAO et qu'ils apportent dès que possible une aide concrète à la force de maintien de la paix.

49. La CEDEAO, les associations civiles libériennes et les chefs de faction ont fait savoir qu'ils pourraient envisager de demander à l'ONU d'apporter une assistance au processus électoral. Le type d'aide qu'ils attendraient de l'Organisation n'a pas encore été défini, mais certains ont indiqué qu'à leur avis l'ONU devrait jouer un rôle élargi dans l'organisation et la réalisation des élections. La tenue d'élections libres et régulières suppose que soient réunies un certain nombre de conditions, comme on l'a vu plus haut au paragraphe 11. La question de ces conditions a été abordée au Sommet de la CEDEAO, mais les modalités pratiques n'ont pas encore été mises au point. Il faut notamment examiner le code électoral, décider du mode de représentation et

régler la question de la Commission électorale de manière à lui assurer une totale indépendance.

50. Aux termes de son mandat actuel, énoncé dans la résolution 1020 (1995) du 10 novembre 1995, la MONUL doit observer et vérifier le processus électoral, en consultation avec l'OUA et la CEDEAO, y compris les élections législatives et présidentielles qui doivent se tenir conformément aux dispositions des accords de paix. Mon Envoyé spécial a bien précisé tant à la CEDEAO qu'aux membres du Conseil d'État que, suivant la procédure établie, il ne serait envisagé de modification du mandat de la MONUL concernant les élections que sur la base d'une demande officielle définissant le type d'assistance attendue de l'Organisation. Il a également souligné que cette modification devrait être approuvée par le Conseil de sécurité.

51. La CEDEAO s'est de nouveau engagée à rétablir la paix et un gouvernement démocratiquement élu au Libéria et à maintenir sa présence dans le pays jusqu'à ce qu'un nouveau gouvernement y soit installé le 15 juin 1997, conformément au plan d'exécution révisé de l'Accord d'Abuja. J'appuie sans réserve les efforts de la CEDEAO et, compte tenu de l'engagement qu'elle a réaffirmé envers le processus de paix, je recommande au Conseil de sécurité d'envisager de proroger le mandat de la MONUL pour une période de trois mois. Pendant ce temps, je continuerai de suivre de près l'évolution de la situation au Libéria. Si les factions donnent la preuve de leur plein engagement en faveur du processus de paix, j'entends présenter au Conseil de sécurité, d'ici la mi-octobre, des recommandations sur tout renforcement du rôle de l'ONU qui pourrait se révéler nécessaire pour appuyer les efforts de la CEDEAO et instaurer les conditions propices à la paix, à la stabilité et à la réconciliation nationale au Libéria.

52. Entre-temps, j'entends mettre en poste au Libéria 24 observateurs militaires supplémentaires, ainsi que du personnel civil essentiel supplémentaire dans les domaines du désarmement, des élections, des droits de l'homme et de l'information, ainsi que de l'administration, pour aider la MONUL à faire face à l'évolution de la situation sur le terrain. Si, pour maintenir le rythme d'application des dispositions militaires de l'Accord d'Abuja, il fallait de nouveau augmenter les effectifs militaires de la MONUL, j'envisagerais de déployer d'autres observateurs militaires, dans la limite du nombre actuellement autorisé de 160 observateurs, et j'en informerais le Conseil dans mon rapport de la mi-octobre.

53. Les États de la CEDEAO trouvent manifestement décourageants la situation au Libéria et le peu de coopération qu'ils reçoivent des chefs de faction dans les efforts qu'ils déploient pour amener la paix dans ce pays. Ils ont néanmoins décidé de donner aux factions une dernière chance de prendre les mesures nécessaires pour rétablir un gouvernement démocratiquement élu au Libéria. J'exhorte les chefs de faction à se rappeler de l'exemple de la Somalie et j'espère qu'ils saisiront cette occasion de rétablir la paix dans leur pays. Car s'ils manquent cette occasion, la communauté internationale n'aura d'autre choix que de se désengager du Libéria.

ANNEXE I

Plan d'exécution révisé de l'Accord d'Abuja

20-31 août 1996	Cessez-le-feu, désengagement des factions des points de contrôle et des positions de combat actuelles
1er septembre-30 novembre 1996	Acheminement par la communauté internationale et la communauté des donateurs de fournitures logistiques destinées à l'ECOMOG
20 août 1996-31 janvier 1997	Vérification du cessez-le-feu et du désengagement par l'ECOMOG, la MONUL et le Gouvernement national de transition du Libéria
3-10 octobre 1996	Réunion d'évaluation menée au Libéria par l'Envoyé spécial du Président de la CEDEAO avec la participation de l'ECOMOG et de la MONUL et des représentants de la communauté des donateurs et du Gouvernement national de transition
12 octobre 1996-31 janvier 1997	Mission de reconnaissance menée par les équipes de l'ECOMOG et de la MONUL chargées de la collecte des armes
4-8 novembre 1996	Réunion des ministres du Comité des Neuf à Monrovia <sup>a</sup>
7 novembre 1996-31 janvier 1997	Déploiement de l'ECOMOG dans les zones de sécurité convenues par le Comité des Neuf
22 novembre 1996-31 janvier 1997	Désarmement, démobilisation et rapatriement
6-13 janvier 1997	Visite de vérification effectuée au Libéria par l'Envoyé spécial du Président de la CEDEAO, avec la participation de l'ECOMOG et de la MONUL et de représentants de la communauté des donateurs et du Gouvernement national de transition
20 janvier-15 avril 1997	Préparation des élections
10-15 mars 1997	Réunion du Comité des Neuf à Monrovia

---

<sup>a</sup> Le Comité des Neuf de la CEDEAO comprend les membres de la CEDEAO qui participent le plus directement à la résolution du conflit libérien (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Nigéria, Sénégal et Togo).

17-24 avril 1997

Visite d'évaluation effectuée au Libéria par l'Envoyé spécial du Président de la CEDEAO, avec la participation de l'ECOMOG et de la MONUL et de représentants de la communauté des donateurs et du Gouvernement national de transition

30 mai 1997

Élections

---

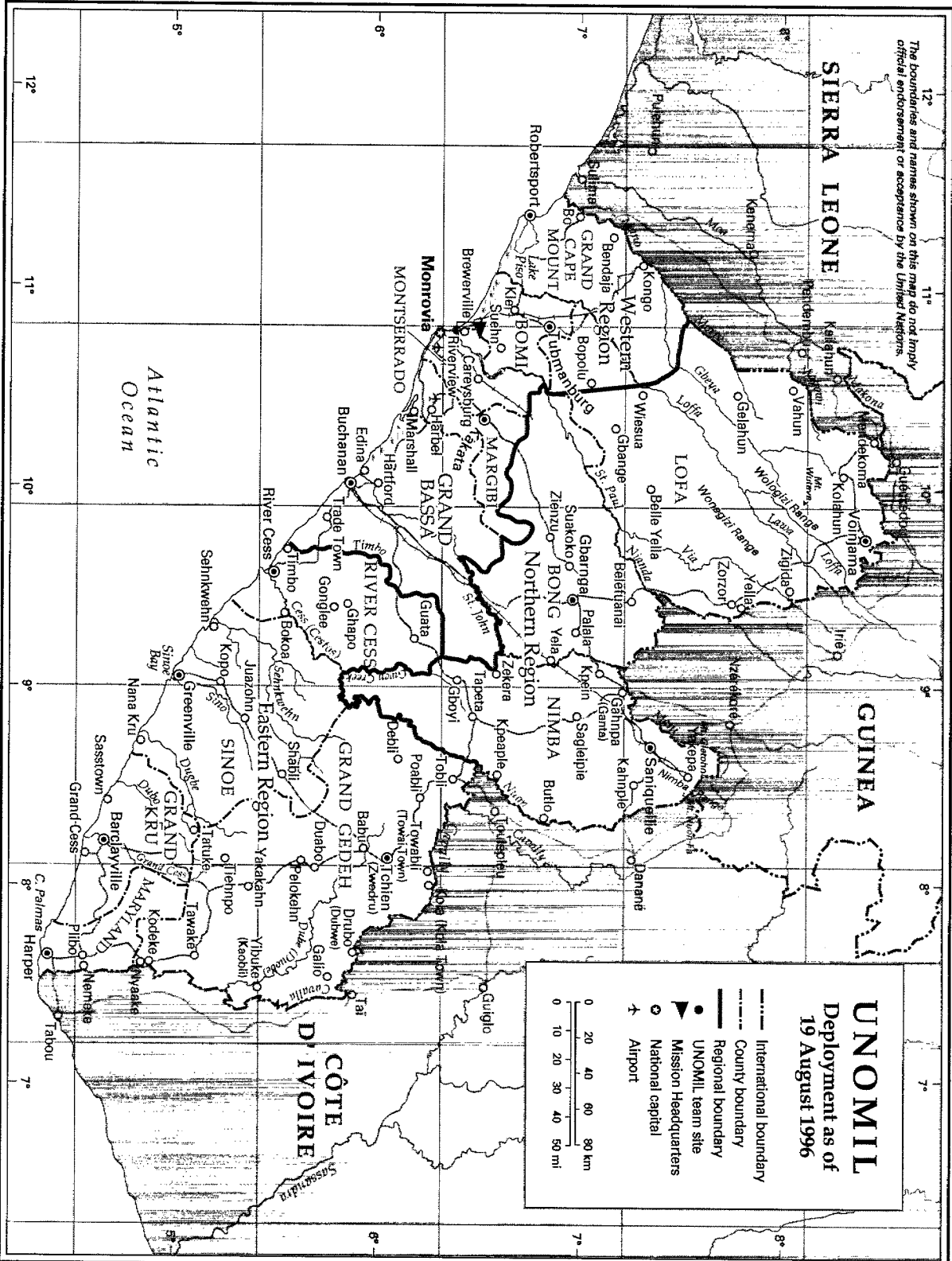
Note : Le nouveau plan d'élection de l'Accord d'Abuja prévoit également la dissolution de toutes les factions au 31 janvier 1997 et la démission au 28 février 1997 des membres du Conseil d'État et des fonctionnaires du Gouvernement qui souhaitent se présenter aux élections. L'investiture du nouveau gouvernement est prévue pour le 15 juin 1997.

ANNEXE II

Composante militaire de la MONUL au 21 août 1996

Bangladesh	1
Égypte	1
Inde	3
Kenya	2
Malaisie	1
Pakistan	<u>2</u>
Total	<u><u>10</u></u>

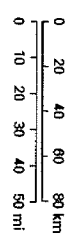
The boundaries and names shown on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.



# UNOMIL

Deployment as of  
19 August 1996

- International boundary
- - - County boundary
- Regional boundary
- UNOMIL team site
- ▲ Mission Headquarters
- National capital
- ✈ Airport



Map No. 3802 Rev. 18 UNITED NATIONS  
August 1996

Department of Public Information  
Cartographic Section